

Nouméa, le 13 octobre 2009

Compte rendu de la réunion **hebdomadaire du gouvernement**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce mardi 13 octobre dans sa formation collégiale. Sous la présidence de Philippe GOMES, il a arrêté un projet de loi du pays et une délibération du congrès, examiné un projet de délibération du gouvernement et adopté 11 arrêtés.

Loi du pays

Conformément à l'Accord de Nouméa et à la loi organique du 19 mars 1999, le gouvernement a adopté ce matin un projet de loi du pays relatif au soutien et à la promotion de l'emploi local dans le secteur privé. Par cette loi du pays, le gouvernement propose au congrès de faciliter l'accès à l'emploi local dans le secteur privé des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie (citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou personnes ayant une durée de résidence suffisante).

Le dispositif instauré par cette loi du pays s'appuie sur cinq éléments fondamentaux :

. Un avantage de recrutement, dont le principe est garanti au niveau constitutionnel par l'Accord de Nouméa. Cet avantage est modulé par le projet de loi en fonction de critères (difficultés plus ou moins grandes de recrutement local, dans une activité déterminée, de citoyens ou de personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante) ; ces critères sont essentiels puisqu'ils répondent à la nécessité de justifier les mesures prises en faveur de l'emploi local par l'étroitesse du marché.

. Un mécanisme de recrutement destiné à garantir l'effectivité de la priorité d'embauche mais aussi l'exigence de la non discrimination et la rapidité de la procédure.

. Une commission paritaire (CPEL) constituée par les partenaires sociaux. Elle est chargée d'émettre un avis sur tout recrutement litigieux et de formuler des propositions face à la problématique de l'emploi local. Elle est également investie d'une mission de conciliation en cas de litige.

. Un tableau des activités professionnelles. Ce document de référence permettra aux entreprises comme aux personnes à la recherche d'un emploi ou de la CPEL, de se situer au regard des critères de l'emploi local.

. Un mécanisme de sanction mis en œuvre par l'administration en cas de constatation d'infraction à la loi.

Cette loi du pays est très attendue par les partenaires sociaux mais aussi institutionnels et politiques. Elle a été élaborée au terme d'une très longue concertation avec les partenaires sociaux dont la participation et l'implication soulignent l'importance de sa place dans les relations sociales en Nouvelle-Calédonie.

Délibération du congrès

Le gouvernement a arrêté un projet de délibération fixant les conditions sanitaires de collecte, de traitement et de mise sur le marché des viandes de cervidé sauvage. Ce projet entre dans le cadre de l'éradication d'une partie des cervidés de Nouvelle-Calédonie dont la population a cru dans des proportions importantes ces vingt dernières années.

Le texte vise donc à définir les conditions sanitaires d'exploitation des viandes de cervidé sauvage tué en action de chasse, en vue de leur commercialisation. Ce dispositif s'inscrit dans la liste des mesures visant la diminution significative du cheptel de cervidés sauvages tout en valorisant ces abattages par la vente.

Environnement et opérations domaniales

Par arrêté, le gouvernement a habilité son président à signer une convention relative à l'élaboration du plan de gestion participative du site des atolls d'Entrecasteaux inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Cette convention a pour objet de faire adhérer les acteurs socio-économiques du site (professionnels de la pêche et du tourisme, associations de protection de l'environnement) au processus de gestion participative et le lancement officiel du travail sur Belep.

Le gouvernement a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2009 de l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN). L'approbation de cette DM2 porte le résultat global déficitaire à un montant de 120 000 000 F CFP qui sera prélevé sur le fonds de roulement.

En matière d'opérations domaniales, le gouvernement a adopté un arrêté relatif à une opération domaniale sur la commune de Kouaoua, afin d'y améliorer la couverture Mobilis. Il a habilité le président du gouvernement à intervenir à l'acte.

Par ailleurs, et toujours par arrêté, le gouvernement a procédé à la résiliation d'une location consentie à la SARL "SOGESCO" (Société de Gestion et de Comptabilité) à Kaala-Gomen.

Santé

Par arrêté, et conformément à la revalorisation du traitement des praticiens des établissements hospitaliers métropolitains et aux dispositions réglementaires locales, le gouvernement a revalorisé de 0,5% les émoluments ou indemnités des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

Lors de la réunion de ce matin, le gouvernement a fixé la composition de la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC). Cette commission fixe le taux d'incapacité, classe la personne en perte d'autonomie en fonction de critères précis, valide le plan d'accompagnement, reconnaît la qualité de travailleur handicapé et enfin instruit et adresse les demandes d'aide au conseil du handicap et de la dépendance.

Dans la prolongation de cet arrêté, le gouvernement a fixé la composition du conseil du handicap et de la dépendance (CHD).

On peut rappeler que le conseil du handicap est l'entité ou l'organisme placé au cœur du dispositif handicap. C'est par lui que vont transiter toutes les décisions validant les aides à verser aux bénéficiaires, ou les moyens à allouer pour adapter les postes de travail.

Missions et nominations

Le gouvernement a procédé à la nomination du directeur de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC). Il a nommé à ce poste madame Florence Seytres, jusqu'alors contrôleur à la direction des services fiscaux.

Un projet de réalisation en Nouvelle-Calédonie d'un technopôle est actuellement à l'étude. Monsieur Fabrice Colin, directeur de l'institut de recherche et de développement (IRD) a été mandaté pour coordonner cette étude pour le compte de la Nouvelle-Calédonie. A ce titre il devra se déplacer en mission en Métropole et en Martinique. Le gouvernement a été autorisé à prendre en charge ses frais de mission

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement va participer financièrement à une mission que vont mener quatre représentants de Sciences Po Paris au profit des lycées du Grand Nouméa, de Wé et de Poindimié.

Divers

Par arrêté, le gouvernement a habilité son président afin de défendre et de produire des observations en faveur de la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Il s'agit des affaires contentieuses: Jean-Michel BOINHALEU et Jean-Marie LE CALVEZ).

De même, le gouvernement a habilité le président aux fins d'ester en justice au nom de la Nouvelle-Calédonie (affaire association Ensemble pour la Planète).

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour et deux titres de séjour. Il a accordé 7 autorisations de travail et 130 autorisations de travail concernant les projets miniers.

L'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'IEP (Institut D'études politiques) travaillent actuellement à l'élaboration d'un conventionnement d'éducation prioritaire. Ce dispositif, qui existe déjà en Métropole et bénéficie aux lycées des zones d'éducation prioritaire (ZEP), propose une voie d'accès originale et permet de rétablir l'égalité des chances. Ce conventionnement est en phase d'expérimentation dans les lycées de Wé, de Poindimié et du Grand Nouméa, dont certains élèves se préparent aux épreuves d'admission à Sciences po, qui se tiendront à Paris en décembre prochain.

Lors de la réunion de ce matin, il a été dressé le bilan du déplacement à New York d'une délégation du gouvernement, conduite par son président Philippe GOMES. Cette délégation, élargie aux représentants du congrès et des trois provinces, a participé aux travaux de la 4^{ème} commission de décolonisation des Nations unies.

Il a été rappelé ce matin aux membres du gouvernement que c'est la première fois qu'une délégation, formée de toutes les composantes politiques calédoniennes, se rendait ainsi à l'ONU. Cette unanimité comme la volonté, manifestée par la délégation, de parvenir à un destin commun et la détermination de la Nouvelle-Calédonie à tenir régulièrement informée l'ONU, ont été très favorablement accueillies à la fois par l'Assemblée générale et par les interlocuteurs de la délégation.

Par ailleurs, il a été confirmé ce matin que conformément aux propos du président du gouvernement le 31 août dernier lors de sa déclaration de politique générale devant le Congrès, la Nouvelle-Calédonie a fait acte de candidature pour que le prochain séminaire annuel du comité de décolonisation des nations unies se tienne en Nouvelle-Calédonie.